

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP13872BC01 Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique - Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel - Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde - Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation	
RNCP13872BC02 Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté.	

	Les objectifs visés sont : - Comprendre la langue orale - S'exprimer à l'oral en interaction - S'exprimer à l'oral en continu - Comprendre la langue écrite - S'exprimer par écrit dans des situations sociales et professionnelles	
RNCP13872BC03 Développer sa motricité	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi - Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité - Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives	
RNCP13872BC04 Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont :	

	- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers - Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé - Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies - Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	
RNCP13872BC05 Justifier des choix techniques de travaux forestiers	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Présenter les déterminants socio-économiques du secteur forestier - Présenter les déterminants juridiques du secteur forestier - Présenter les déterminants et les enjeux écologiques de la forêt et des activités forestières - Identifier les modes de gestion forestière, leurs principes et leurs finalités	

RNCP13872BC06 Situer l'organisation dans son environnement socio-économique, communiquer en situation professionnelle et analyser les conditions de mise en œuvre d'un chantier forestier	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Se repérer dans le fonctionnement de l'organisation impliquée dans la réalisation - Analyser les objectifs et les enjeux du chantier forestier - Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite du chantier forestier - Communiquer à partir d'une situation professionnelle	
RNCP13872BC07 Réaliser les travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Appliquer les techniques topographiques nécessaires à la réalisation des travaux - Identifier les caractéristiques de la station, ses atouts et ses contraintes - Présenter les caractéristiques des peuplements en vue des opérations sylvicoles à mener - Conduire les opérations sylvicoles	

RNCP13872BC08 Réaliser les travaux d'exploitation forestière manuels et mécanisés	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Justifier les choix des opérations techniques en fonction des modes d'exploitation - Identifier les qualités et volumes de bois - Réaliser les opérations d'exploitation manuelles et mécanisées dans un souci de préservation de la ressource et des écosystèmes	
RNCP13872BC09 Organiser le travail d'une équipe en sécurité sur un chantier forestier, dans le cadre social et réglementaire	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Organiser le travail d'une équipe sur un chantier forestier dans le respect de la sécurité et de l'environnement - Participer à la gestion économique du chantier en respectant le droit du travail	
RNCP13872BC10 Entretien des équipements forestiers	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.	

	Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Identifier et caractériser les éléments techniques constitutifs des équipements forestiers - Assurer la maintenance préventive et corrective de premier niveau des équipements forestiers dans le respect des règles de préservation de la santé et de la sécurité au travail, et de protection de l'environnement - Gérer une situation de dysfonctionnement d'un équipement forestier	
RNCP13872BC11 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Le titulaire de l'attestation de capacité prétendant au diplôme par l'examen ou la VAE peut être dispensé de la passation de l'épreuve correspondant au bloc attesté. Les objectifs visés sont : - Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement - Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation	